SOMMAIRE1

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation du Conseil européen d'octobre 3

Les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016 4

Autres points 5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

* Concentration de risques et transactions intragroupe 6

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

* Mesures visant à faciliter la délivrance de visas entre l'UE et l'Arménie 6

POLITIQUE COMMERCIALE

* Produits pharmaceutiques - Demande des pays les moins avancés 6

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation du Conseil européen d'octobre

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre, établi par le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, en collaboration avec la présidence luxembourgeoise et la Commission.

Le Conseil européen devrait centrer ses travaux sur les questions suivantes:

* migration: les dirigeants se pencheront sur les enjeux de la migration sous ses différents aspects; ils évalueront la mise en œuvre des orientations qu'ils ont arrêtées le 23 septembre et discuteront des actions à entreprendre dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration. Par ailleurs, ils dresseront le bilan de la conférence de haut niveau sur la route de la méditerranée orientale et des Balkans occidentaux, qui s'est tenue le 8 octobre, et ils prépareront le sommet de La Valette des 11 et 12 novembre;
* autres points: le Conseil européen fera notamment le point des débats sur le rapport des présidents intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne". Il pourrait examiner certaines questions de politique étrangère, en fonction de l'évolution de la situation.

Un [projet d'ordre du jour annoté](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11127-2015-INIT/fr/pdf) a été examiné par le Conseil lors de sa session du 14 septembre.

Les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016

Le Conseil a fait le point sur les avis exprimés par ses instances préparatoires concernant les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016. Il est prévu que la Commission adopte son programme de travail le 27 octobre.

Autres points

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement des négociations sur un accord entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil relatif à l'amélioration de la réglementation. La proposition de la Commission a pour objectif que les trois institutions s'engagent ensemble à améliorer la manière dont l'UE légifère.

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation néerlandaise concernant un rapport du Bureau néerlandais de la sécurité sur la destruction en vol de l'avion MH 17.

Le Conseil a pris note des observations formulées par plusieurs délégations au sujet de la réunion informelle des ministres de l'emploi et des affaires sociales des pays de la zone euro, qui s'est tenue le 5 octobre 2015.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Concentration de risques et transactions intragroupe

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement complétant la directive 2002/87/CE (relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier) par des normes techniques de réglementation précisant les définitions de la concentration de risques et des transactions intragroupe et coordonnant leur surveillance complémentaire.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à son égard.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Mesures visant à faciliter la délivrance de visas entre l'UE et l'Arménie

Le Conseil a adopté une décision (doc. [*11770/15*](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11770-2015-INIT/fr/pdf)) établissant la position à prendre au nom de l'UE au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie visant à faciliter la délivrance de visas, concernant l'adoption de son règlement intérieur.

POLITIQUE COMMERCIALE

Produits pharmaceutiques - Demande des pays les moins avancés

Le Conseil a adopté une décision établissant la position de l'UE au sujet d'une demande des pays les moins avancés membres de l'OMC concernant:

- une prorogation de la période de transition prévue par l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour certaines obligations en ce qui concerne les produits pharmaceutiques;

- une dérogation à certaines obligations prévues par l'accord sur les ADPIC (doc. [*11916/15*](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11916-2015-INIT/fr/pdf) *+* [*11939/15*](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11939-2015-INIT/fr/pdf)).